



Un 8 mars sous le signe de l'égalité au travail

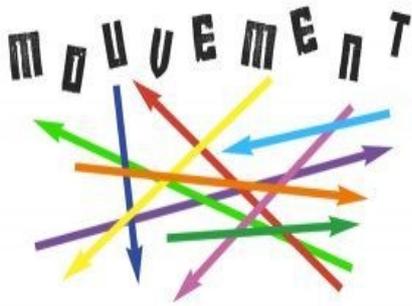


Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°57

Sommaire : Mouvement , Action 19 mars,
Loi Blanquer, Direction,
Permutations, Ineat/Exeat,
Marche pour le Climat, 8 mars: journée de la femme, r
éunions syndicales, retraites



Groupe de travail MOUVEMENT- 5 mars 19 :

c'est du lourd, du très lourd... !

Il s'est tenu le Mardi 5 mars pendant près de 5 heures.

Les élu-es du SNUipp-FSU sont intervenus sur tous les points avec détermination et arguments.

Le SNUipp-FSU a redit son opposition de principe aux modifications imposées par le ministère dans la précipitation, plaçant les collègues, les écoles et les personnels administratifs de l'IA dans des situations compliquées voire plus puisque de fait toutes les opérations du mouvement se trouvent impactées par les vellétés ministérielles qui font fies des réalités du terrain.

Celui là même qui prône la bienveillance et la confiance !

Compte rendu complet ici : <http://06.snuipp.fr/spip.php?article6975>

Propositions de zones infras (voeux larges)

Barèmes et bonifications envisagées ici

Un rassemblement était organisé ce matin devant le rectorat à l'appel du SNUipp-FSU et de la CGT.

Trop peu de collègues présents par rapport à l'ampleur de l'attaque....

C'est dommage. Vos délégué(e)s syndicaux ont besoin de votre appui.

Prochaine étape après le rassemblement et l'audience du 6 mars, le CTSD prévu le 11 mars en présence de l'IA.

**Ouverture du serveur IPROF pour le mouvement
à compter au mieux du 1er AVRIL**

(ce n'est pas une blague !). Calendrier national.



Signez massivement la pétition du SNUipp-FSU ci-dessous

Elle sera remise le 11 mars à l'IA.

Pour un mouvement départemental au plus proche des personnels



MOUVEMENT à Titre Définitif 2019 - Postes vacants

► **LISTE Actualisée au 6 mars 2019: [ICI](#)**

► Liste de postes vacants établie par le SNUipp-FSU sur connaissance des postes libérés par les retraites, les disponibilités, les changements de département... Cette liste n'est pas exhaustive et nous la compléterons au fur et à mesure des informations. Elle nous permet aussi de confronter nos données avec celles de l'administration pour rajout, oubli ou erreur éventuels.

► **N'hésitez donc pas à nous faire part de vos remarques éventuelles si oubli ou erreur.**

► Les élu(e)s du SNUipp-Fsu vous rappellent cependant que tout poste est susceptible d'être vacant. Nous conseillons à chacun(e) de demander tous les postes qui les intéressent, vacants ou non. Sachant aussi qu'à ce jour les postes bloqués pour les PFSE ne sont pas encore connus.

► Sur la liste générale des postes qui sera publiée par l'IA le moment venu, les postes seront portés vacants ; ce sera donc la liste de l'IA qu'il faudra aussi consulter pour s'assurer de la vacance ou non des postes.



Réunion spéciale PFSE et début de carrière "MOUVEMENT 2019" - SAMEDI 16 MARS 2019

Le SNUipp FSU 06 organise une RIS (Réunion d'Information Syndicale) spéciale "Mouvement dans les Alpes-Maritimes".

Elle aura lieu : **Le SAMEDI 16 MARS de 8h30 à 11h30**

à l'école de la Digue élémentaire Mx2

(194 Route de Grenoble, 06200 Nice)



Public / privé dans l'action le MARDI 19 mars

- ▶ Alors que se dessinent les contours inquiétants d'une réforme démantelant les organismes consultatifs de la Fonction publique ou encore prévoyant le recours à un emploi massif de contractuels, quatre organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique dont la FSU appellent à faire du 19 mars une journée de mobilisations partout en France.
- ▶ Une plate-forme revendicative qui rejoint celle des salariés du privé notamment sur la suppression de la journée de carence injuste pour tous les salariés.

L'appel : **PUBLIC / PRIVÉ TOUS ENSEMBLE LE 19 MARS 2019**

Manifestation 10h Gare Thiers à Nice

LIRE LA SUITE

déclaration d'intention ici



Loi Blanquer : la combattre de toutes nos forces !

Le SNUipp et la FSU appellent à une journée d'action et de MANIFESTATIONS SAMEDI 30 MARS

Marqué par une restructuration majeure de l'organisation de l'école et un autoritarisme manifeste distillé au fil de ses articles, le projet de loi dit de « l'école de la confiance » ne s'attaque à aucune des difficultés du système éducatif. Au contraire, il risque bien de les creuser. Le SNUipp-FSU ne laissera pas faire.

Pour un ministre qui dès son installation rue de Grenelle avait claironné que son nom ne serait pas associé à une énième loi sur l'école, Jean-Michel Blanquer se distingue. Car projet de loi il y a bel et bien. Et annoncé à l'origine pour donner un cadre législatif à l'instruction obligatoire dès 3 ans, il a enflé au fil des semaines pour devenir, à l'issue des débats à l'Assemblée nationale, un tout cohérent qui inquiète à bien des égards.

Analyse complète ici



Réunion syndicale spéciale Direction d'école

mercredi 20 mars 9h/12H au siège du SNUipp-FSU

Mobilisé-es contre la casse de la direction d'école par les Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux

En plaçant l'école et sa direction sous la tutelle hiérarchique du principal de collège, les Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF) désorganisent l'architecture de l'école et mettent sur la sellette fonctions et personnels.

Le SNUipp-FSU 06 convie directeurs et directrices à une réunion spéciale de décryptage, inscrite dans le cadre des mobilisations contre la loi Blanquer et pour un projet qui porte une toute autre ambition pour l'école publique avec point d'orgue la mobilisation nationale du samedi 30 mars.

Un courrier unitaire est mis disposition pour interpeler les élus afin de peser les débats au Sénat.

L'acte II des Etats Généraux de la direction d'école prolongera l'action syndicale du SNUipp-FSU en faveur des directeurs et directrices, **le jeudi 23 mai (*modalités pratiques d'inscription au stage syndical, à venir*).**

[Lire l'article complet et télécharger la lettre aux élus](#)



Permutations 2019 : résultats connus ce jour !

37 collègues quittent le département et 47 arrivent (bienvenue!)

(en 2018: 35 départs du 06 et 45 entrées)

53 collègues des Alpes-Maritimes n'ont pas obtenu satisfaction.

Prochaine étape la phase d'ineat/exeat.

Permutations : résultats encore en baisse

Les résultats des permutations sont tombés et les taux de satisfaction sont encore en baisse.

Dans les départements, les élus du SNUipp-FSU sont mobilisés pour informer les personnels aussi complètement que possible des suites des opérations.

Avec un taux global de 23,47% de satisfaction, les résultats des mutations nationales restent, cette année encore, décevants. Il était de 23,69% en 2018, de 23,93 en 2017 et de 23,95 en 2016. En baisse aussi, les résultats des mutations obtenues au titre du rapprochement de conjoints. Le taux de satisfaction perd trois points, passant de 48,23% en 2018 à 45,16% cette année.

S'agissant des personnels bénéficiant des 800 points au titre du handicap, ils voient leur demande satisfaite pour 98,95% d'entre eux (99,42% en 2018).

Ceux bénéficiant des 100 points au titre du bénéfice de l'obligation d'emploi enregistrent quant à eux un taux de satisfaction en forte baisse : 28,06% cette année contre 34,64% l'an passé.

[Lire la suite](#)



INEAT/EXEAT 2019

- ▶ **La circulaire de l'IA 06 est parue**
- ▶ **Demandes à faire avant le 26 AVRIL 2019**
- ▶ **COPIES au SNUipp-FSU pour suivi**
- ▶ Sachant que ce mouvement complémentaire s'adresse prioritairement :
 - ▶ à celles et ceux qui n'ont malheureusement pas obtenu satisfaction aux permutations,
 - ▶ aux enseignants dont la mutation du conjoint a été connue après le 30/01/2019 et qui peuvent, à ce titre, bénéficier d'un rapprochement de conjoint.
 - ▶ Mais cela concerne aussi les PFSE (stagiaires), et d'autres collègues titulaires potentiels.

Tout est ici



Recrutement poste à profil « Adjoint classes bilingue occitan à l'école les Orangers maternelle Nice VII »
Circulaire [ici](#)

Fiche de candidature à envoyer par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et, simultanément à la Division du personnel

(DSDEN 06 Dipe 2 - à l'adresse suivante : ia06-dipe2@ac-nice.fr)

avant le 20 mars 2019 midi

[Nomination à TD](#)



"Refonder le contrat social avec les agents"

Tribune remarquable d'Anicet Le Pors, ministre de la Fonction publique entre 1981 et 1984

Emmanuel Macron a décidé de s'en prendre aux salariés sous statuts, que ceux-ci soient réglementaires ou législatifs. Il a notamment stigmatisé au cours de la campagne présidentielle le statut général des fonctionnaires, le jugeant « inapproprié ».

Arrivé à la tête de l'État il a d'abord parachevé la réforme du code du travail entreprise sous le quinquennat de François Hollande imposant comme référence sociale majeure le contrat individuel de droit privé négocié de gré à gré tout en bas de la hiérarchie des normes.

Restait alors à en généraliser l'application, dans le privé comme dans le public. Il y avait des précédents (La Poste, France Télécom), mais le président de la République a choisi d'entreprendre sa croisade néolibérale par la réforme de la SNCF pour supprimer le statut des cheminots au sein d'un service public dégradé.

La roue était libre alors pour une réforme de la fonction publique concernant un cinquième de la population active du pays.

[Lire la suite](#)



Projet de réforme de la Fonction publique : remise en cause des instances de dialogue social !

Le gouvernement a présenté aujourd'hui aux organisations syndicales le détail de son projet de loi pour ce qui concerne les instances de dialogue social dans la Fonction publique.

Il supprimerait la quasi totalité des compétences des commissions paritaires et permettrait une diminution du nombre des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les CT (comités techniques).

Les CAP ne seraient plus consultées sur aucun acte de gestion et ne seraient même plus des instances de recours pour les mouvements des personnels et les promotions.

Les agent-es n'auraient plus de représentant-es pour les protéger de l'opacité, de l'arbitraire ou des erreurs de l'administration.

Les possibilités de recours affichés sont un leurre car les agent-es n'auront aucune information pertinente pour se défendre.

Cela donnerait une marge de manoeuvre inédite aux chefs de service, d'établissement ainsi qu'aux employeurs territoriaux.

C'est avec le principe d'égalité de traitement que le gouvernement veut en finir.

La disparition des CHSCT entraverait le contrôle par les représentant-es des personnels des obligations des employeurs publics et des chefs de service en matière de santé et de sécurité au travail. Cela restreindrait aussi les possibilités d'intervention des représentant-es des agent-es pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

Cette volonté gouvernementale de contourner les élu-es des personnels est en contradiction avec le Statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentant-es, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

Il s'agit aussi d'une remise en cause unilatérale par le gouvernement de plusieurs accords largement majoritaires lors de la dernière décennie (accords de Bercy en 2008, accord de 2009 sur la santé au travail, accord de 2012 sur les non titulaires, accord de 2013 sur les RPS).

La FSU dénonce ce nouveau recul de la démocratie sociale et proposera aux fédérations de fonctionnaires un plan d'action pour contrer ce projet.



Ce 15 mars sera la **journée mondiale de mobilisation de la jeunesse sur l'urgence climatique.**

Dans la foulée de l'appel de la jeune Suédoise Greta Thunberg à faire la grève scolaire face à l'urgence climatique et à l'extinction de la biodiversité, des manifestations ont rassemblé des dizaines de milliers de jeunes en Allemagne, en Suisse et en Belgique. En France, la mobilisation débute.

Nous, COLLECTIF CITOYENS POUR LE CLIMAT, soutiendrons les initiatives de la jeunesse du vendredi 15 mars et organiserons une nouvelle marche pour le climat le samedi 16 mars.

Le SNUipp et la FSU s'inscrivent pleinement dans ces actions et appellent à y participer.

La pétition l'affaire du siècle



#8mars15h40

Lors de la journée internationale des droits des femmes, un arrêt de travail est proposé à l'heure symbolique de 15H40 pour signifier l'écart salarial entre les hommes et les femmes.

Une grève féministe marquée par des rassemblements et des manifestations partout en France.

Rendez vous 18 h Place Garibaldi à NICE



REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE du SNUipp-FSU / 2ème série !

DES LE 8 MARS JUSQU'AU 3 AVRIL 2019

ENEZ nombreuses et nombreux !

OUVERTES à Toutes et tous

Venez vous informer et débattre entre collègues

Les sujets d'actualité ne manquent pas !

Carte scolaire, Educatif, Mouvement, Promotion, Direction, Maternelle, enseignement spécialisé, inclusion et toutes les questions que vous souhaitez aborder...

► **Ces réunions sont un droit acquis par la profession, faisons le vivre !**

Modalités, Dates et lieux [Tout est ici](#)



[SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook](#)



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos